

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 50018
Numéro SIREN : 319 227 559
Nom ou dénomination : BLAYE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2018 sous le numéro de dépôt 606

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcslibourne@free.fr

FIDAL
19 avenue J-F Kennedy
BP 50330
33695 Mérignac Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : BLAYE DISTRIBUTION

Numéro RCS : 319 227 559

Numéro Gestion : 1980B50018

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse lieu-dit la Gruppe
: 33390 Cars

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/03/2017

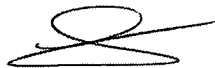
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 05/03/2018

Sous le numéro : 606

Délivré à Libourne le 5 mars 2018

Le Greffier,



TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVÉ LE

- 5 MARS 2018

33500 LIBOURNE

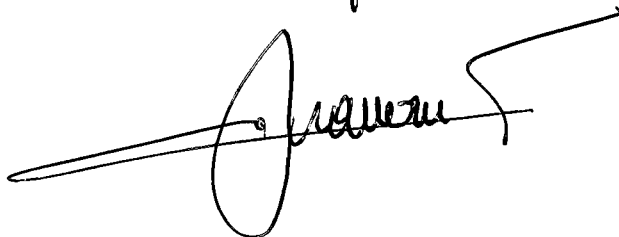
BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

COMPTES APPROUVÉS
PAR L'AGOA

du *28 juin 2017*....

Certifié conforme



Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2017			31/03/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	100 475	91 804	8 671	6 823
	Fonds commercial (1)	173 792		173 792	173 792
	Autres immobilisations incorporelles	41 161	41 161		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	148 452	144 230	4 222	370
	Constructions	2 274 190	1 977 218	296 972	319 589
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 780 656	2 573 130	1 207 525	1 340 601
	Autres immobilisations corporelles	4 471 585	4 309 621	161 964	72 799
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 849 101	7 622	5 841 478	5 835 222
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	53 485		53 485	54 560
	Autres immobilisations financières	900 083		900 083	903 684
TOTAL (II)		17 792 979	9 144 787	8 648 193	8 707 441
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	6 338 210	61 338	6 276 872	6 547 007
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	291 290	9 871	281 420	307 042
	Autres créances	5 219 006	52 322	5 166 684	3 390 633
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	307 279		307 279	307 979
	DISPONIBILITES	1 175 254		1 175 254	1 500 720
	Charges constatées d'avance	230 591		230 591	193 794
	TOTAL (III)	13 561 629	123 530	13 438 099	12 247 176
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		31 354 608	9 268 317	22 086 292	20 954 617
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				50 875	63 934
(3) dont créances à plus d'un an				11 000	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 300	100 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	30 855	30 855
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 030	10 030
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 221 146	9 600 659
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 611 071	1 620 488
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	3 046	2 543
	Total des capitaux propres	12 976 449	11 364 875
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	379 996	400 671
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	379 996	400 671
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	896 465	1 421 874
	Emprunts et dettes financières divers	738 940	744 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	128 401	134 362
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 490 807	4 300 739
	Dettes fiscales et sociales	2 434 898	2 509 348
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 868	60 894
	Autres dettes	4 469	17 594
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 729 847	9 189 071
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	22 086 292	20 954 617
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 611 070,54	1 620 487,65
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		7 723 998	7 951 015
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			65

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	62 889 400		62 889 400	62 489 873
	Production vendue (Biens)	3 669 963		3 669 963	3 539 415
	Production vendue (Services et Travaux)	689 903		689 903	902 072
	Montant net du chiffre d'affaires	67 249 266		67 249 266	66 931 360
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			23 239	9 344
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			167 212	182 245
	Autres produits			164 744	127 273
	Total des produits d'exploitation (1)			67 604 462	67 250 223
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			51 426 818	50 957 826
	Variation de stock			319 539	483 665
	Achats de matières et autres approvisionnements			127 952	118 447
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 660 185	5 451 818
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 119 068	1 103 901
	Salaires et traitements			4 930 927	5 016 183
	Charges sociales du personnel			1 648 545	1 704 957
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			275 301	273 023
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			71 209	112 053
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				104 580
	Autres charges			21 161	19 954
	Total des charges d'exploitation (2)			65 600 705	65 346 407
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 003 756	1 903 816

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 003 756	1 903 816
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	436 386	436 386
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 035	25 878
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		37 865
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		43
Total des produits financiers		452 421	500 172
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 883	
	Intérêts et charges assimilées (4)	132 609	168 249
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	37
Total des charges financières		135 497	168 286
RESULTAT FINANCIER		316 924	331 886
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 320 681	2 235 702
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		3 577
	Sur opérations en capital		464 843
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 192	6 093
	Total des produits exceptionnels	2 192	474 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 924	45
	Sur opérations en capital		378 389
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 695	317
	Total des charges exceptionnelles	4 619	378 751
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 427)	95 762
PARTICIPATION DES SALAIRES		314 049	299 204
IMPOTS SUR LES BENEFICES		393 134	411 772
TOTAL DES PRODUITS		68 059 074	68 224 908
TOTAL DES CHARGES		66 448 004	66 604 420
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 611 071	1 620 488
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		436 386	440 475
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		121	

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **22 086 292** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **68 059 074** euros et un total **charges** de **66 448 004** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 611 071** euros. L'exercice considéré débute le **01/04/2016** et finit le **31/03/2017**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/03/2017** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'article D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/03/2013	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	100 300	100 300	100 300	100 300	100 300
	Nombre d'actions ordinaires	10 030	10 030	10 030	10 030	10 030
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	67 219 706	68 302 175	66 422 280	66 931 360	67 249 266
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortissements et prov.	2 293 667	2 384 122	2 751 343	2 609 332	2 528 659
	Impôts sur les bénéfices	351 155	335 303	374 347	411 772	393 134
	Participation des salariés	283 388	284 583	267 608	299 204	314 049
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 262 529	1 410 235	1 398 757	1 620 488	1 611 071
	Résultat distribué	1 262 259	700 000	700 000		
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et prov.	165	176	210	189	182
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	126	141	139	162	161
	Dividende attribué	126	70	70		
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	211	191	183	179	209
	Montant de la masse salariale	4 881 214	5 111 482	5 020 790	5 016 183	4 930 927
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 703 558	1 640 315	1 624 544	1 704 957	1 648 545

Capital social

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/03/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2017
Capital social	100 300				100 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	30 855				30 855
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 030				10 030
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	9 600 659	1 620 488			11 221 146
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 620 488	(1 620 488)		1 611 071	1 611 071
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 543			503	3 046
TOTAL	11 364 875			1 611 574	12 976 449

Date de l'assemblée générale 24/06/2016

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 11 364 875

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 11 364 875

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 611 574

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 236 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins des frais de personnel.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	309 116		6 312			315 428
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	309 116		6 312			315 428

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

A compter de l'exercice ouvert au 1/1/2005, les dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entité dans son ensemble mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens ou de services déterminées, suivent le traitement comptable suivant :

- les frais de constitution, de transformation, de premier établissement sont inscrits au compte de résultat ;
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance, ces frais sont comptabilisés en charges ;

Les frais d'établissement sont amortis selon un plan et dans un délai maximum de 5 ans.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/03/2017	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	173 792	
TOTAL	173 792	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	144 102		4 350			148 452
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	2 260 690		13 500			2 274 190
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	3 705 986		74 670			3 780 656
Instal., agencement, aménagement divers	3 912 948					3 912 948
Matériel de transport	8 905		22 975		5 700	26 180
Matériel de bureau, mobilier	444 292		92 666		4 500	532 458
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 476 922		208 161		10 200	10 674 882

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 842 845		6 256			5 849 101
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	958 245		66 664	6 256	65 084	953 569
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 801 089		72 920	6 256	65 084	6 802 669

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 307 279 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	128 501	4 464		132 965
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 501	4 464		132 965
Terrains	143 732	498		144 230
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 941 100	36 118		1 977 218
Instal technique, matériel outillage industriels	2 365 385	207 746		2 573 130
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 873 326	10 117		3 883 443
Matériel de transport	7 970	2 221	5 700	4 491
Matériel de bureau, mobilier	412 049	14 138	4 500	421 688
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 743 562	270 837	10 200	9 004 199

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte : méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	2 543	2 695	2 192	3 046
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES		2 543	2 695	2 192	3 046
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	379 627		20 675	358 952
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités	21 044			21 044
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		400 671		20 675	379 996
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 622			7 622
	Sur stocks et en-cours	110 742	61 338	110 742	61 338
	Sur comptes clients	8 074	9 871	8 074	9 871
	Autres	49 438	2 883		52 322
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	175 877	74 092	118 816	131 153
TOTAL GENERAL		579 091	76 786	141 682	514 195

Dont dotations
et reprises
{

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

71 209	139 491
2 883	
2 695	2 192

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2017
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières }	7 622			7 622
Sur stocks et en-cours	110 742	61 338	110 742	61 338
Sur comptes clients	8 074	9 871	8 074	9 871
Autres	49 438	2 883		52 322
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	175 877	74 092	118 816	131 153

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/03/2017	Dépréciations	Net au 31/03/2017	Net au 31/03/2016
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 338 210	61 338	6 276 872	6 547 007

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce compris les rabais, remises et ristournes acquises.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure, pour autant que cela soit significatif.

Créances

Etat exprimé en euros	31/03/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	53 485		53 485
Autres immobilisations financières	900 083	50 875	849 208
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	11 000		11 000
Autres créances clients	280 290	280 290	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	578	578	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178 071	178 071	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	70 948	70 948	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	61 888	61 888	
Groupe et associés	3 833 296	3 833 296	
Débiteurs divers	1 074 223	1 074 223	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	230 591	230 591	
TOTAL DES CREANCES	6 694 455	5 780 761	913 694

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont HOLDING DES VIGNES est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Dettes

Etat exprimé en euros	31/03/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	896 465	212 555	623 701	60 209
Emprunts et dettes financières divers	573 017	379 479	193 538	
Groupe et associés	165 923	165 923		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 490 807	4 490 807		
Personnel et comptes rattachés	1 001 425	1 001 425		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	520 254	520 254		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	73 264	73 264		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	839 954	839 954		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 868	35 868		
Autres dettes	4 469	4 469		
Dette représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	8 601 446	7 723 998	817 239	60 209

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont HOLDING DES VIGNES est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	1 584
Emprunts et dettes financières divers	24 408
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	500 093
Dettes fiscales et sociales	2 092 437
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 618 522

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	675
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	201 576
Autres créances	704 684
	906 935

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	230 591	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	230 591	

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	62 889 400		62 889 400
Production vendue de biens	3 669 963		3 669 963
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	689 903		689 903
TOTAL	67 249 266		67 249 266

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	1 220 199	1 249 411

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/03/2017

Refac.Frais.Dept.Cadre Détaché	6 990
Remb Frais de Formation	20 731
TOTAL.	27 721

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
DOT/REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 695	2 192
AUTRES CHARGES ET PRODUITS	1 800	
PENALITES	124	

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/03/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 320 681	517 083	1 803 598
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(316 476)	(123 949)	(192 527)
RESULTAT COMPTABLE		2 004 205	393 134	1 611 071

(1) après retraitements fiscaux.

R) Le CICE est comptabilisé en réduction des charges sociales.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/03/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Amortissements dérogatoires	3 046
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	3 046

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	17 545
	Tascom	99 889
	Participation des salariés	92 805
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	210 239

Sont indiquées les bases fiscales conduisant soit à un accroissement soit à un allègement de la dette future d'impôts.

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

TOTAL

NEANT

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Toute communication relative à cette information sera réalisée conformément à la réglementation.

ANNEXE - Élément 13

Effectif moyen

		31/03/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		16	
	Professions intermédiaires		24	
	Employés		170	
	Ouvriers			
	TOTAL		209	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/03/2017

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

LA DETENTE SARL
LACA SCI

(65 432)
1 571 018

100,00
99,88

12 995
561 133

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/03/2017

SAS HOLDING DES VIGNES SAS

LIEU DIT LA GRUPPE

33390 BLAYE

SIREN 431 590 389

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	92 805 €
L'intéressement des salariés pour	221 244 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 468 501 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% l'an	1% l'an
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	1% l'an	1% l'an
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective - tous les salariés	Rétrospective - tous les salariés

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	MR JM CADRENE							
	31/03/2017	31/03/2016	%	%	31/03/2017	31/03/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	17 487	17 153	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	17 487	17 153	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	17 487	17 153	100,00	100,00				

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

BLAYE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 100.300 euros
Siège social : La Gruppe
33390 CARS
319 227 559 RCS LIBOURNE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 1.611.070,54 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	1.611.070,54 euros
------------------------	--------------------

AFFECTATION

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	1.611.070,54 euros	
Total	1.611.070,54 euros	1.611.070,54 euros

Rappel des dividendes distribués

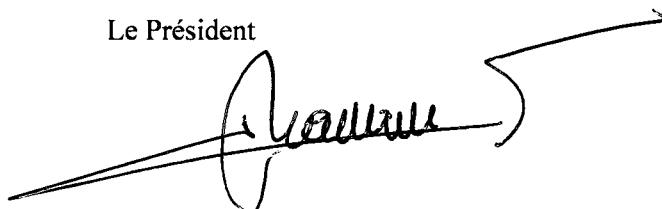
L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2016	NEANT		
31 mars 2015	700.000 €		
31 mars 2014	700.000 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



**TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVÉ LE**

- 5 MARS 2018

33500 LIBOURNE

BLAYE DISTRIBUTION SAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2017

**Exercice clos le 31 mars 2017
BLAYE DISTRIBUTION
SAS au capital de 100 300 €
Lieu-Dit « La Gruppe »
33390 CARS**

33, allée Louvois
33200 BORDEAUX

Tél. 05 56 98 65 77

Mail : jm.cadren@bordaudit.fr

N° SIREN : 451 493 761

BLAYE DISTRIBUTION

SAS au capital de 100 300 €

Lieu-Dit « La Gruppe »

33390 CARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SAS BLAYE DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

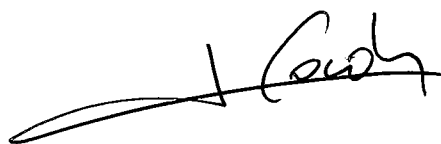
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Fait à Bordeaux, le 13 juin 2017



Jean-Marie CADREN
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2017			31/03/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	100 475	91 804	8 671	6 823
	Fonds commercial (1)	173 792		173 792	173 792
	Autres immobilisations incorporelles	41 161	41 161		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	148 452	144 230	4 222	370
	Constructions	2 274 190	1 977 218	296 972	319 589
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 780 656	2 573 130	1 207 525	1 340 601
	Autres immobilisations corporelles	4 471 585	4 309 621	161 964	72 799
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 849 101	7 622	5 841 478	5 835 222
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	53 485		53 485	54 560
	Autres immobilisations financières	900 083		900 083	903 684
TOTAL (II)		17 792 979	9 144 787	8 648 193	8 707 441
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	6 338 210	61 338	6 276 872	6 547 007
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	291 290	9 871	281 420	307 042
	Autres créances	5 219 006	52 322	5 166 684	3 390 633
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	307 279		307 279	307 979
	DISPONIBILITES	1 175 254		1 175 254	1 500 720
	Charges constatées d'avance	230 591		230 591	193 794
TOTAL (III)		13 561 629	123 530	13 438 099	12 247 176
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		31 354 608	9 268 317	22 086 292	20 954 617

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Jean-Marie CADREN 59 875
COMMISSAIRE AUX COMPTES 1 000

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordeaudit.fr
N° SIREN : 481 493 761

Mission de présentation des comptes annuels

63 934

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 300	100 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	30 855	30 855
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 030	10 030
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 221 146	9 600 659
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 611 071	1 620 488
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	3 046	2 543
	Total des capitaux propres	12 976 449	11 364 875
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	379 996	400 671
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	Total des provisions	379 996	400 671
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	896 465	1 421 874
	Emprunts et dettes financières divers	738 940	744 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	128 401	134 362
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 490 807	4 300 739
	Dettes fiscales et sociales	2 434 898	2 509 348
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 868	60 894
	Autres dettes	4 469	17 594
DETTES (1)	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 729 847	9 189 071
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	22 086 292	20 954 617
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 611 070,54	1 620 487,65
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		7 723 998	7 951 015
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			65

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Mission de présentation des comptes annuels

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	62 889 400		62 889 400	62 489 873
	Production vendue (Biens)	3 669 963		3 669 963	3 539 415
	Production vendue (Services et Travaux)	689 903		689 903	902 072
	Montant net du chiffre d'affaires	67 249 266		67 249 266	66 931 360
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			23 239	9 344
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			167 212	182 245
	Autres produits			164 744	127 273
	Total des produits d'exploitation (1)			67 604 462	67 250 223
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			51 426 818	50 957 826
	Variation de stock			319 539	483 665
	Achats de matières et autres approvisionnements			127 952	118 447
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 660 185	5 451 818
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 119 068	1 103 901
	Salaires et traitements			4 930 927	5 016 183
	Charges sociales du personnel			1 648 545	1 704 957
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			275 301	273 023
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			71 209	112 053
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				104 580
	Autres charges			21 161	19 954
	Total des charges d'exploitation (2)			65 600 705	65 346 407
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 003 756	1 903 816

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 481 493 761

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 003 756	1 903 816
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	436 386	436 386
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 035	25 878
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		37 865
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		43
Total des produits financiers		452 421	500 172
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 883	
	Intérêts et charges assimilées (4)	132 609	168 249
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	37
Total des charges financières		135 497	168 286
RESULTAT FINANCIER		316 924	331 886
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 320 681	2 235 702
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		3 577
	Sur opérations en capital		464 843
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 192	6 093
	Total des produits exceptionnels	2 192	474 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 924	45
	Sur opérations en capital		378 389
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 695	317
	Total des charges exceptionnelles	4 619	378 751
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 427)	95 762
PARTICIPATION DES SALAIRES		314 049	299 204
IMPOTS SUR LES BENEFICES		393 134	411 772
TOTAL DES PRODUITS		68 059 074	68 224 908
TOTAL DES CHARGES		66 448 004	66 604 420
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 611 071	1 620 488

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél : 05 56 08 65 77

Mail : jm.cadren@bordauidit.fr
N° SIREN : 451 493 761

436 386

121

440 475

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 481 493 761

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **22 086 292** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **68 059 074** euros et un total **charges** de **66 448 004** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 611 071** euros. L'exercice considéré débute le **01/04/2016** et finit le **31/03/2017**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/03/2017** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél : 06 50 58 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvels - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordeaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Principes, Règles et Méthodes Comptables

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordauidi.fr
N° ORFÈVRE : 431 493 761

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prends pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/03/2013	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	100 300	100 300	100 300	100 300	100 300
	Nombre d'actions ordinaires	10 030	10 030	10 030	10 030	10 030
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	67 219 706	68 302 175	66 422 280	66 931 360	67 249 266
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	2 293 667	2 384 122	2 751 343	2 609 332	2 528 659
	Impôts sur les bénéfices	351 155	335 303	374 347	411 772	393 134
	Participation des salariés	283 388	284 583	267 608	299 204	314 049
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	1 262 529	1 410 235	1 398 757	1 620 488	1 611 071
	Résultat distribué	1 262 259	700 000	700 000		
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	165	176	210	189	182
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	126	141	139	162	161
	Dividende attribué	126	70	70		
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	211	191	183	179	209
	Montant de la masse salariale	4 881 214	5 111 482	5 020 790	5 016 183	4 930 927
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 703 558	1 640 315	1 624 544	1 704 957	1 648 545

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/03/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 030,00	10,0000	100 300,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 030,00	10,0000	100 300,00

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordauidit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/03/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2017
Capital social	100 300				100 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	30 855				30 855
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	10 030				10 030
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	9 600 659	1 620 488			11 221 146
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 620 488	(1 620 488)		1 611 071	1 611 071
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 543			503	3 046
TOTAL	11 364 875			1 611 574	12 976 449

Date de l'assemblée générale 24/06/2016

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 11 364 875

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 11 364 875

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 611 574

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 236 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins des frais de personnel.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : j.m.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	309 116		6 312			315 428
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	309 116		6 312			315 428

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

A compter de l'exercice ouvert au 1/1/2005, les dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entité dans son ensemble mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens ou de services déterminées, suivent le traitement comptable suivant :

- les frais de constitution, de transformation, de premier établissement sont inscrits au compte de résultat ;
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance, ces frais sont comptabilisés en charges ;

Les frais d'établissement sont amortis selon un plan et dans un délai maximum de 5 ans.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordeaudit.fr
N° SIREN : 481 493 781

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/03/2017	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	173 792	
TOTAL	173 792	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	144 102		4 350			148 452
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	2 260 690		13 500			2 274 190
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	3 705 986		74 670			3 780 656
Instal., agencement, aménagement divers	3 912 948					3 912 948
Matériel de transport	8 905		22 975		5 700	26 180
Matériel de bureau, mobilier	444 292		92 666		4 500	532 458
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 476 922		208 161		10 200	10 674 882

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 481 493 781

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 842 845		6 256			5 849 101
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	958 245		66 664	6 256	65 084	953 569
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 801 089		72 920	6 256	65 084	6 802 669

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 307 279 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

93, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 483 761

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	128 501	4 464		132 965
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 501	4 464		132 965
Terrains	143 732	498		144 230
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 941 100	36 118		1 977 218
Instal technique, matériel outillage industriels	2 365 385	207 746		2 573 130
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 873 326	10 117		3 883 443
Matériel de transport	7 970	2 221	5 700	4 491
Matériel de bureau, mobilier	412 049	14 138	4 500	421 688
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 743 562	270 837	10 200	9 004 199

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX

Tél. : 05 56 98 65 77

Mail : jm.cadren@bordaudit.fr

N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	2 543	2 695	2 192	3 046
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	2 543	2 695	2 192	3 046
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	379 627		20 675	358 952
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités	21 044			21 044
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	400 671		20 675	379 996
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 622			7 622
	Sur stocks et en-cours	110 742	61 338	110 742	61 338
	Sur comptes clients	8 074	9 871	8 074	9 871
	Autres	49 438	2 883		52 322
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	175 877	74 092	118 816	131 153
TOTAL GENERAL		579 091	76 786	141 682	514 195

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	71 209 2 883 2 695	139 491 2 192
--	--------------------------	----------------------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Jean-Marie CADREN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX

Tél. : 05 56 98 65 77

Mail : jm.cadren@bordaudit.fr

N° SIREN : 451 493 781

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 751

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2017
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 622			7 622
Sur stocks et en-cours	110 742	61 338	110 742	61 338
Sur comptes clients	8 074	9 871	8 074	9 871
Autres	49 438	2 883		52 322
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	175 877	74 092	118 816	131 153

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordauidit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/03/2017	Dépréciations	Net au 31/03/2017	Net au 31/03/2016
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 338 210	61 338	6 276 872	6 547 007

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce compris les rabais, remises et ristournes acquises.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure, pour autant que cela soit significatif.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Créances

Etat exprimé en euros	31/03/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	53 485		53 485
Autres immobilisations financières	900 083	50 875	849 208
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	11 000		11 000
Autres créances clients	280 290	280 290	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	578	578	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178 071	178 071	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	70 948	70 948	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	61 888	61 888	
Groupe et associés	3 833 296	3 833 296	
Débiteurs divers	1 074 223	1 074 223	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	230 591	230 591	
TOTAL DES CREANCES	6 694 455	5 780 761	913 694

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont HOLDING DES VIGNES est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/03/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	896 465	212 555	623 701	60 209
Emprunts et dettes financières divers	573 017	379 479	193 538	
Groupe et associés	165 923	165 923		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 490 807	4 490 807		
Personnel et comptes rattachés	1 001 425	1 001 425		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	520 254	520 254		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	73 264	73 264		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	839 954	839 954		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 868	35 868		
Autres dettes	4 469	4 469		
Dette représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	8 601 446	7 723 998	817 239	60 209

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont HOLDING DES VIGNES est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Jean-Marie CADREN
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 05 56 98 65 77
 Mail : jm.cadren@bordauidit.fr
 N° SIREN : 451 493 761

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	1 584
Emprunts et dettes financières divers	24 408
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	500 093
Dettes fiscales et sociales	2 092 437
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 618 522

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	675
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	201 576
Autres créances	704 684
	906 935

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	230 591	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	230 591	

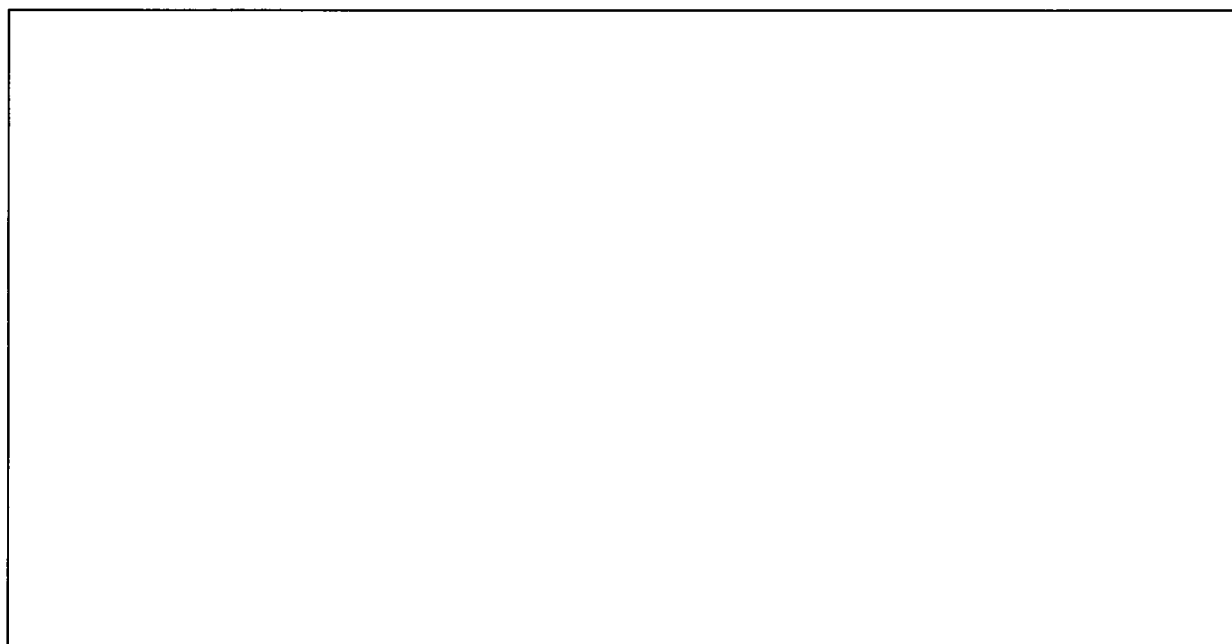
Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	62 889 400		62 889 400
Production vendue de biens	3 669 963		3 669 963
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	689 903		689 903
TOTAL	67 249 266		67 249 266



Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : j.m.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 781

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	1 220 199	1 249 411

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/03/2017

Refac.Frais.Dept.Cadre Détaché	6 990
Remb Frais de Formation	20 731
TOTAL	27 721

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
DOT/REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 695	2 192
AUTRES CHARGES ET PRODUITS	1 800	
PENALITES	124	

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 481 493 781

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- réduction d'impôt au titre du mécénat.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordeaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/03/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 320 681	517 083	1 803 598
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(316 476)	(123 949)	(192 527)
RESULTAT COMPTABLE		2 004 205	393 134	1 611 071

(1) après retraitements fiscaux.

R) Le CICE est comptabilisé en réduction des charges sociales.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 88 65 77
Mail : jm.cadren@bordeaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/03/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Amortissements dérogatoires	3 046
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	3 046

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	17 545
	Tascom	99 889
	Participation des salariés	92 805
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	210 239

Sont indiquées les bases fiscales conduisant soit à un accroissement soit à un allègement de la dette future d'impôts.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Toute communication relative à cette information sera réalisée conformément à la réglementation.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/03/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		16	
	Professions intermédiaires		24	
	Employés		170	
	Ouvriers			
	TOTAL		209	

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
31/03/2017				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
LA DETENTE SARL		(65 432)	100,00	12 995
LACA SCI		1 571 018	99,88	561 133
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/03/2017

SAS HOLDING DES VIGNES SAS

LIEU DIT LA GRUPPE

33390 BLAYE

SIREN 431 590 389

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX

Tél. : 05 56 98 65 77

Mail : jm.cadren@bordaudit.fr

N° SIREN : 451 493 761

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	92 805 €
L'intéressement des salariés pour	221 244 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 468 501 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% l'an	1% l'an
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	1% l'an	1% l'an
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective - tous les salariés	Rétrospective - tous les salariés

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 85 77
Mail : jm.cadren@bordauidit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

MR JM CADRENE

	31/03/2017	31/03/2016	%	%	31/03/2017	31/03/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	17 487	17 153	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	17 487	17 153	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	17 487	17 153	100,00	100,00				

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NEANT

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761